

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 25/021/2006 – ÉFAI

Londres, le 4 août 2006

Action complémentaire sur l'AU 195/06 (AFR 25/020/2006, 14 juillet 2006)

## PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE MÉDICAL / PRISONNIER D'OPINION

**ÉTHIOPIE** **Berhanu Negga (h), 50 ans, dirigeant d'un parti d'opposition, professeur d'économie**

---

Amnesty International se félicite du jugement rendu le 19 juillet par un magistrat de la haute cour, qui a demandé le transfert de Berhanu Negga dans une cellule moins peuplée, plus propre et mieux ventilée de la prison de Kaliti à Addis-Abeba, conformément aux recommandations émanant de médecins de l'hôpital où il a été soigné en juin. Certaines informations indiquent cependant que cette ordonnance n'a pas été appliquée et que Berhanu Negga est toujours dans la même cellule. Amnesty International craint que la santé de cet homme ne se dégrade encore s'il n'est pas transféré dans une meilleure cellule et autorisé à recevoir les soins dont il a besoin.

Berhanu Negga souffre d'hypertension et de cardiomyopathie, une maladie cardiaque caractérisée par un affaiblissement des muscles du cœur, qui ne parviennent plus à pomper le sang correctement. Il a été hospitalisé le 9 juin à la suite de graves problèmes d'essoufflement, avant d'être renvoyé en prison au bout de vingt jours contre l'avis des médecins et sans être examiné par un spécialiste, comme cela avait pourtant été recommandé. Les autorités n'auraient pas tenu compte des recommandations des médecins, qui préconisaient de le placer dans une cellule moins peuplée et plus propre, avec un meilleur système d'aération.

Berhanu Negga est détenu dans la prison de Kaliti, dans une grande cellule avec des murs en zinc, en compagnie de 270 prisonniers de droit commun et prisonniers politiques, parmi lesquels d'autres dirigeants de partis d'opposition. C'est actuellement la saison des pluies en Éthiopie ; il y a des fuites dans le toit de la cellule, qui la rendent humide et froide. Les installations sanitaires sont médiocres et les locaux sont infestés de rats, de cafards et de puces. D'autres prisonniers accusés dans le cadre de la même affaire sont détenus dans des conditions un peu moins éprouvantes, dans des cellules en meilleur état et moins peuplées. En général, ils bénéficient des soins médicaux dont ils ont besoin, dans l'enceinte de la prison ou à l'hôpital, mais il est arrivé qu'ils rencontrent des problèmes, en particulier une longue attente avant d'être soignés.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Plusieurs milliers d'opposants présumés au gouvernement, issus de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD) et d'autres partis d'opposition, ont été arrêtés à la suite de manifestations qui se sont déroulées en juin et en novembre 2005 à Addis-Abeba et dans d'autres villes pour dénoncer les fraudes soupçonnées d'avoir entaché les élections législatives du 15 mai 2005. Au cours des manifestations, les forces de l'ordre ont abattu 86 personnes – voire beaucoup plus selon certaines allégations – et en ont blessé plus de 200 autres, et sept policiers ont été tués par la foule. Les dirigeants de la CUD détenus, parmi lesquels des personnes élues au Parlement et au conseil municipal d'Addis-Abeba (comme Berhanu Negga, élu maire d'Addis-Abeba), avaient refusé de prendre leurs fonctions. En décembre 2005, ils ont été inculpés d'incitation à la violence. Tous les accusés, à l'exception de trois militants de la société civile, ont refusé de présenter une défense lors du procès, car ils ne s'attendaient pas à bénéficier d'une procédure équitable. Une enquête parlementaire est en cours afin de faire la lumière sur les homicides qui ont marqué les manifestations.

Berhanu Negga est en instance de jugement comme 75 autres personnes qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion, parmi lesquelles d'autres dirigeants de la CUD, quatre défenseurs des droits humains et 14 journalistes. Vingt-cinq Éthiopiens exilés à l'étranger sont également jugés par contumace. Ces personnes sont poursuivies pour diverses infractions politiques graves, telles que

la trahison, passibles pour la plupart de la peine de mort. Le ministère public a fini de présenter des bandes audio et vidéo comme pièces à conviction, qui portent essentiellement sur des réunions de partis d'opposition, et les auditions de témoins ont commencé. Le procès, qui devrait durer plusieurs mois, a lieu en audience publique et en présence d'un observateur judiciaire désigné par l'Union européenne (voir le rapport d'Amnesty International intitulé *Éthiopie. Des prisonniers d'opinion jugés pour trahison : dirigeants de l'opposition, défenseurs des droits humains et journalistes*, AFR 25/013/2006, mai 2006).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- saluez la décision de la haute cour concernant le transfert de Berhanu Negga dans une cellule moins peuplée, plus propre et mieux ventilée de la prison de Kaliti ;
- dites-vous préoccupé, cependant, par le fait que cette décision n'a pas été appliquée, et que Berhanu Negga est toujours détenu dans des conditions difficiles et sans hygiène ;
- exhortez les autorités à suivre les recommandations des médecins et à mettre immédiatement en application le jugement de la haute cour ;
- engagez les autorités à veiller immédiatement à ce que Berhanu Negga reçoive les soins médicaux dont il a besoin, conformément aux normes régionales et internationales en matière de traitement des détenus.

**APPELS À :**

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito,  
Ministry of Justice  
PO Box 1370, Addis Ababa, Éthiopie

**Fax :** + 251 11 552 0874

**Courriers électroniques :** [ministry-justice@telecom.net.et](mailto:ministry-justice@telecom.net.et)

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères :

Seyoum Mesvin  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 393, Addis Ababa, Éthiopie

**Fax :** + 251 11 551 43 00

**Courriers électroniques :** [mfa.addis@telecom.net.et](mailto:mfa.addis@telecom.net.et)

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

Ministre de la Santé :

Dr Tewodros Adhanom,  
Ministry of Health,  
PO Box 1234, Addis Ababa, Éthiopie

**Fax :** +251 11 551 93 66

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Administration fédérale des prisons :

Prison Service Headquarters,  
PO Box 2234, Addis Ababa, Éthiopie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 15 SEPTEMBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*